



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/726

Approbation d'une convention cadre entre la Ville de Lyon / Bibliothèque municipale de Lyon (BML) et l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'Information et des bibliothèques (ENSSIB)

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

**SEANCE DU 27 MAI 2021**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 JUIN 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 MAI 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 JUIN 2021

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme HENOCQUE Audrey

**PRESENTS** : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme VIDAL, Mme FRERY (pouvoir à Mme POPOFF)

**ABSENTS NON EXCUSES** : ?

2021/726 - APPROBATION D'UNE CONVENTION CADRE ENTRE LA VILLE DE LYON / BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE LYON (BML) ET L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES SCIENCES DE L'INFORMATION ET DES BIBLIOTHEQUES (ENSSIB) (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mai 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Bibliothèque municipale / Ville de Lyon et l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'Information et des bibliothèques (ENSSIB) entretiennent depuis plusieurs années un partenariat nourri par des échanges de qualité. Ce partenariat a été approuvé en Conseil municipal lors des séances du 4 mai 2009, 26 mai 2014 et 29 mai 2017.

La Bibliothèque municipale de Lyon est la première bibliothèque municipale de France. Par son projet d'établissement, elle affiche son ambition dans de nombreux domaines (bibliothéconomie, valorisation du patrimoine, action culturelle...) et sa vocation métropolitaine. Ses multiples collaborations avec l'université et de nombreux acteurs (culturels, associatifs, professionnels...) font d'elle un terrain naturel de recherche et d'expérimentation. Elle est associée à l'ENSSIB dans le cadre de l'Institut d'histoire du livre.

Dans le cadre des orientations stratégiques de son projet d'établissement « ENSSIB 2020 », l'École s'inscrit pleinement dans la stratégie du site lyonnais en cohérence avec ses missions nationales d'école d'application, son statut d'établissement universitaire associé à l'UDL et sa position d'établissement de référence pour la communauté professionnelle des bibliothèques et de la documentation. Pour la mise en œuvre de ses objectifs stratégiques, en matière de formation, de recherche et de diffusion des savoirs, l'ENSSIB s'est engagée à développer et à formaliser une politique volontariste et ambitieuse de partenariats tant nationaux qu'internationaux. Ces axes seront poursuivis et approfondis dans son prochain projet d'établissement.

L'ENSSIB et la Bibliothèque municipale de Lyon souhaitent poursuivre leur collaboration dans leurs domaines d'expertises par la formalisation du présent partenariat.

L'objet de la convention est de définir un certain nombre d'actions pédagogiques et de développer leur coopération autour d'activités culturelles et de programmes de recherche :

- accueil de stagiaires de l'ENSSIB au sein de la Bibliothèque municipale de Lyon ;
- gestion de projets ;
- formation ;
- conduite de travaux de recherche ;
- projets internationaux ;
- rencontres professionnelles ;
- rendez-vous publics.

Dans le cadre de ce partenariat, des dépenses minimales pourront être prises en charge.

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

**DELIBERE**

- 1- La convention de partenariat susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Bibliothèque municipale et l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'Information et des bibliothèques, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tous les autres documents y afférents, et à l'exécuter.
- 3- La dépense correspondante est inscrite sur l'exercice en cours et suivants sur le programme CULTURECOM, Opération ANIMATIO, fonction 321, chapitre 011.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET